



15ème législature

Question N° : 38763	De M. Rémy Rebeyrotte (La République en Marche - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse > Priorité à accorder à un PEPR forêt par le PIA4	Analyse > Priorité à accorder à un PEPR forêt par le PIA4.
Question publiée au JO le : 11/05/2021 Réponse publiée au JO le : 20/07/2021 page : 5828		

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le lancement des appels à programmes « programmes et équipement prioritaires de recherche exploratoires » (PEPR) dans le cadre du quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA4). Les PEPR visent à construire un *leadership* français dans les domaines scientifiques liés, en particulier, à une transformation sanitaire et environnementale, et considérés comme prioritaires au niveau national. Dans le contexte de changement climatique et des crises sanitaires qui opèrent des mutations profondes sur les forêts françaises depuis plusieurs années, la recherche forestière doit être massivement soutenue. Les travaux et rapports publics récents relatifs à la forêt française soulignent tous cette urgence. Suite à la publication du rapport de la députée Anne-Laure Cattelot en septembre 2020, un PEPR dédié à la forêt avait été jugé prioritaire par le Gouvernement. Il l'interroge donc pour s'assurer de la priorité accordée à un PEPR forêt par le PIA4.

Texte de la réponse

Un appel à programmes PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) exploratoires a été lancé le 25 mai dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir (PIA4) et du plan France relance. Les PEPR exploratoires lancés dans ce cadre doivent permettre la conduite d'une politique scientifique en recherche amont sur des domaines exploratoires d'intérêts national et européen. Il est prévu de lancer une vingtaine de PEPR exploratoires dans les trois premières années du PIA4. Le soutien moyen apporté à chacun de ces PEPR au titre des investissements d'avenir sera de l'ordre de 50 M€ (entre 20 M€ et 120 M€) ; le montant dépendra du secteur et de l'impact potentiel des résultats du PEPR. Cet appel à programmes est ouvert : toutes les thématiques scientifiques peuvent faire l'objet d'un dépôt à condition que le dossier mette en évidence l'impact potentiel et à long terme des travaux de recherche soutenus par le programme sur l'économie, la santé, l'environnement, la société, etc. Toutefois, le Gouvernement a défini des champs stratégiques prioritaires, mentionnés dans cet appel, sur lesquels il souhaite que des dossiers soient déposés. Parmi ces thématiques figure la thématique « forêt » (cf. annexe 2 de l'appel, « champs prioritaires identifiés par l'État »). Sont également listées les thématiques « biodiversité », « changement climatique », « eau » et « cycles biogéochimiques »